

# L'avenir de l'infanterie

Autor(en): **Rouquerol, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **75 (1930)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-341298>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## L'avenir de l'infanterie <sup>1</sup>.

Le colonel Lecomte a donné dans la *Revue militaire suisse* de janvier dernier un très intéressant exposé des idées du colonel-divisionnaire Sonderegger sur l'organisation-type de l'infanterie moderne.

Nous devons souligner le but de cet article, qui est moins de présenter des critiques que de provoquer des réflexions ou des avis sur une question controversée. Le colonel Lecomte nous donne le bon exemple en revenant sur un sujet qui lui est familier à propos du livre du colonel Sonderegger.

Il reconnaît à cette étude le grand mérite de jeter des considérations nouvelles et très réfléchies dans la discussion ouverte sur l'avenir de l'infanterie. Il y trouve toutefois une conception qui en fait une arme très lourde et trop compliquée, aussi bien pour l'instruction des spécialistes que pour le chef qui doit l'employer. Il s'agit ici du commandant du bataillon, qui est l'unité de combat de l'infanterie et la base de l'organisation étudiée.

Pour ces motifs, elle paraît difficile à réaliser dans les armées de service à court terme et particulièrement dans celle de la Confédération helvétique.

Sous réserve de cette appréciation, le colonel Lecomte estime que l'infanterie future sera tout de même plus lourde que celle de nos jours. Il la définit dans une phrase rappelée en tête de son article si clair du mois de janvier. Nous lui demandons la permission de la citer :

« J'ai admis, dit-il, que l'un des éléments essentiels de l'armée future serait une infanterie lourde pourvue de tous les moyens essentiels de défense et de transport accéléré. »

<sup>1</sup> L'auteur de cet article, le général Rouquerol, est non seulement un artilleur qui fait autorité, mais au cours de la guerre européenne, il a commandé une brigade d'infanterie, puis une division. (*Réd.*)

Nous comprenons, bien entendu, qu'il s'agit toujours du bataillon, comme dans l'étude du colonel Sonderegger.

Il est certain que le développement des missions assignées à l'infanterie appelle le renforcement de ses moyens d'action matériels, et cette conséquence aboutit fatalement à un alourdissement de l'arme. En présence de cette situation, on doit se demander si les modifications qu'elle entraîne dans les propriétés essentielles de l'infanterie n'ont pas des inconvénients sérieux, et s'ils sont compensés par de réels avantages. Tel est l'objet de ce travail.

Nous examinerons successivement :

- 1° les propriétés caractéristiques de l'infanterie ;
- 2° l'influence de l'alourdissement de l'arme sur ses propriétés ;
- 3° l'importance de la technique dans l'emploi du matériel moderne.

Et nous nous efforcerons de tirer une conclusion de cet examen.

#### I. PROPRIÉTÉS CARACTÉRISTIQUES DE L'INFANTERIE.

Ce sont la mobilité, la fluidité, la plasticité et la dissimulation.

Le fantassin est le combattant le moins gêné par les obstacles courants. Il se rit des fossés de campagne, des clôtures des champs, petits murs, haies, fils de fer qui forcent cavaliers et artilleurs à faire des détours et les retardent. Il est le moins attaché aux nécessités du ravitaillement. Il peut vivre, marcher et se battre plusieurs jours de suite avec les vivres et les cartouches qu'il porte sur lui. Nulle troupe mieux que l'infanterie ne peut se diluer en poussière humaine sur un terrain déterminé, se glisser à travers des bois et reprendre sa cohésion lorsque les circonstances le permettent, en un mot, manœuvrer par infiltration. Elle envahit une zone de combat comme l'inondation qui gagne sournoisement du terrain de proche en proche.

Quelle arme peut aussi bien que l'infanterie se mouler au terrain, quel qu'il soit, pour en battre tous les recoins et supprimer tous les angles morts ? Aucun des camarades

de combat du fantassin n'est aussi apte que lui à exploiter le moindre accident de sol pour se défilier aux coups et aux yeux de l'adversaire. Un vague fossé de route, un sillon suffisent souvent pour le couvrir contre les balles et les éclats d'obus ; une touffe d'herbes le cache.

Les autres armes ont leur raison d'être et des propriétés auxquelles l'infanterie ne peut prétendre. Aucune ne possède celles de l'infanterie et ne peut la remplacer.

Mais ces propriétés que possède au suprême degré une troupe exclusivement composée de gens de pied aux échelons de combat se perdent au fur et à mesure qu'on y introduit des animaux, et surtout des voitures, en dehors des trains régimentaires.

La dernière guerre a donné des avantages marqués aux troupes d'infanterie des deux partis qui ont su employer à propos les aptitudes qu'elles tenaient de la nature de leur arme ; et nous n'avons pas eu au Maroc d'ennemi plus redoutable que le fantassin arabe. Infatigable, vivant pendant plusieurs jours de quelques galettes et de dattes portées dans sa musette, couchant n'importe où, sachant s'infiltrer invisible jusqu'à bonne portée de son adversaire, d'autant plus ménager de ses cartouches qu'il en perd rarement, le fantassin marocain, insaisissable, n'a cessé de harceler nos colonnes et nos convois.

## II. INFLUENCE DE L'ALOURDISSEMENT DE L'INFANTERIE SUR SES PROPRIÉTÉS.

D'après un aphorisme banal dans la littérature militaire, les progrès du matériel de guerre profitent d'abord à l'attaque. La défense les utilise surtout sous la nécessité de trouver une parade devenue indispensable. Il en fut ainsi pour les cuirasses de navires épaissies progressivement à la demande de l'attaque. Il en fut de même pour les murs de fortification.

Cela est tout à fait inexact pour l'armement de l'infanterie. Le perfectionnement des armes portatives a donné à l'infanterie en bonne position une puissance défensive qui la rend inabordable par une infanterie adverse de force équivalente et même supérieure.

Il est clair que si l'on tient à ne pas sortir du domaine de l'infanterie, il faut renforcer la troupe d'attaque en moyens matériels pour lui donner des chances de réussite. On a voulu la doter d'un matériel assez puissant pour lui permettre de mener une attaque de bout en bout avec ses propres moyens en se passant du concours des autres armes. Pour beaucoup d'officiers, l'adjonction à l'infanterie de canons de 37 et de mortiers stokes ou matériels analogues est devenu une nécessité résultant de l'expérience de la guerre.

Nous estimons avec le colonel Lecomte, et pour les raisons données dans son article, que ces matériels spéciaux ne sauraient entrer utilement dans le cadre du bataillon d'infanterie ; c'est là cependant que le règlement français en prévoit l'emploi normal.

Le régiment constitué à trois bataillons possède une compagnie dite d'engins, qui sont : trois canons de 37 et trois sections de deux mortiers. Ce matériel peut être réparti entre les trois bataillons également, et il est prévu dans le règlement que le chef de bataillon dispose d'un canon de 37 et d'une section de mortiers.

La difficulté de faire mouvoir avec la même facilité les compagnies de fusiliers, les compagnies de mitrailleuses et les engins imposeront forcément à l'ensemble, dans de nombreuses circonstances, l'allure et les itinéraires des éléments les moins mobiles ainsi que leur mode d'action dans une certaine mesure. Cette infanterie devra renoncer à s'infiltrer à travers les obstacles, à bondir de couverts en couverts et à surgir inopinément où elle n'est pas attendue, à moins de renoncer à sa cohésion et de laisser les divers éléments opérer suivant leurs aptitudes propres.

Cet abaissement des propriétés caractéristiques de l'infanterie sera-t-il du moins compensé par un accroissement notable de force offensive ? Nous ne le croyons pas.

L'attribution à un bataillon d'un canon de 37 et d'une section de mortiers rappelle d'une manière fâcheuse le canon de bataillon de jadis. Les cours d'art militaire ne peuvent citer aucun exemple de son bon emploi. Peut-être le terme d'« engin » appliqué à cette petite artillerie suffit-il à détourner

les esprits superficiels d'une assimilation compromettante pour l'organisation nouvelle.

Le règlement recommande l'emploi avantageux du canon de 37 contre les mitrailleuses visibles. Ce cas paraît devoir être assez rare. Hors de là, il n'a pas de mission nettement indiquée.

Le tir du mortier, de l'aveu du règlement français du 1<sup>er</sup> février 1920, a une précision moindre et un réglage plus délicat que ceux du canon de 37. Il faut comprendre qu'il a des effets médiocres.

Ceux qui ont exécuté des tirs courbes sur le champ de bataille ne peuvent avoir aucune illusion sur l'inefficacité d'un tir de bombes de 3 à 4 kg. exécuté par six mortiers à une distance d'un millier de mètres. Et si le tir n'est exécuté que par la section affectée à un bataillon, son seul effet contre un ennemi établi dans la moindre tranchée sera dû à des coups de hasard.

Il faut aussi se demander comment l'infanterie, même dans le régiment, pourra former des servants et des cadres, y compris les officiers connaissant bien la technique, les servitudes, les possibilités du canon de 37 et des mortiers. Le rendement de ce matériel par un personnel très averti nous paraît déjà très aléatoire ; dans les conditions prévues de son emploi avec un personnel forcément médiocre, nous devons craindre qu'il ne cause plus d'embarras qu'il ne rendra de services.

N'y a-t-il pas un manque complet de logique dans les idées courantes sur l'organisation de l'infanterie ? D'une part, l'infanterie doit être pourvue d'un matériel perfectionné et très divers ; d'autre part, la variété des moyens mis en œuvre dans les armées modernes doit y développer la spécialisation comme dans toute grande industrie. Songe-t-on à concilier ces deux idées contradictoires quand on ajoute aux armes portatives qui sont propres à l'infanterie des canons courts ou longs, dont le bon emploi est intimement lié à une technique spéciale qui sort du cadre très étendu des connaissances théoriques et pratiques déjà exigées de l'infanterie ?

Nous ne nierons pas l'efficacité éventuelle d'un petit canon porté sur la ligne de combat de l'infanterie, à la condition qu'il soit au bon endroit, au bon moment qui peut être fugitif. Mais ne serait-ce pas une chance qu'il en soit ainsi sur le front de mille mètres environ d'un bataillon où le commandement dispose d'un unique canon<sup>1</sup> ?

Le règlement d'infanterie français (2<sup>e</sup> partie) donne un exemple de déploiement du bataillon. Bien entendu, ce n'est pas un modèle omnibus. Mais il n'est pas indifférent de remarquer que la section de mortiers et le canon de 37 y figurent, l'une à gauche, l'autre à droite du dispositif, comme pour l'encadrer sur les deux flancs. Il y a là un indice à peu près certain que le chef de bataillon, au lieu de garder les engins dans sa main pour les employer judicieusement, préférera généralement en décharger sa responsabilité sur ses sous-ordres. C'est ainsi que tant de commandants de division croient avoir bien employé leur artillerie en la partageant également entre leurs brigades.

En réalité, dans le bataillon, le chef de section de mortiers et le sergent chef de pièce de 37 seront à peu près abandonnés à leurs inspirations propres ou aux suggestions du commandant de compagnie le plus voisin. On peut douter que, dans ces conditions, les engins puissent rendre dans l'infanterie les services pour lesquels ils sont prévus.

En résumé ; la tendance actuelle est de doter l'infanterie d'un matériel d'artillerie lui permettant d'exécuter seule des opérations qu'on désespère de réussir avec l'unique emploi des armes dites portatives. Nous estimons que l'aboutissement de cette transformation est un abaissement sensible de ses propriétés essentielles qui n'est pas compensé par des aptitudes nouvelles indiscutables.

### III. L'INSTRUCTION DES UNITÉS D'ENGINS.

Chaque arme a sa technique. Les techniciens n'acquièrent et ne conservent leur habileté que sous une direction elle-

<sup>1</sup> Au sujet de l'emploi du fusil, lire « La tactique au Levant » d'une vieille connaissance de la R. M. S., le colonel Clément Grandcourt, où il écrit notamment : « Il est même des circonstances où le fusil peut triompher de la mitrailleuse » (page 282).

même technique. Les chefs avisés demandent toujours aux techniciens de les rappeler, le cas échéant, aux servitudes de leur spécialité.

Si l'on tient absolument à maintenir une petite artillerie dans les régiments d'infanterie, il faut réunir les compagnies d'engins au moins par division et les rattacher à un régiment d'artillerie, où ils seront instruits par des artilleurs connaissant leur métier.

Les compagnies d'engins rentreraient dans leur régiment pour tous les exercices où leur emploi serait jugé utile. Dans ces exercices, au lieu d'admettre en principe qu'elles seraient émiettées entre les bataillons, il semblerait préférable de les maintenir normalement à la disposition du chef de corps. Celui-ci, aidé des conseils du chef de la compagnie d'engins, pourrait fixer judicieusement leur emploi.

Les bataillons de chasseurs alpins en France ont une organisation à peu près semblable. Chaque bataillon est complété par une batterie d'artillerie de montagne ; il en dispose effectivement pendant plusieurs semaines de manœuvre chaque année. En dehors de ces périodes, les batteries forment un régiment d'artillerie de montagne.

Nous avons constaté à plusieurs reprises la parfaite entente des chasseurs et de leurs artilleurs, ainsi que leur empressement réciproque à se rendre de mutuels services. Cette expérience déjà ancienne aurait peut-être pu servir d'indication pour l'organisation d'unités d'engins de l'infanterie.

#### CONCLUSION.

L'incertitude dans laquelle s'agitent les diverses conceptions d'une infanterie moderne a une cause profonde qui a grandi avec le perfectionnement des armes. Elle s'est affirmée dans la guerre russo-japonaise de Mandchourie. La dernière guerre l'a confirmée. Elle est indiquée dans plusieurs bons articles de la *Revue militaire suisse*. Nous y avons nous-même fait allusion plus haut ; c'est l'inviolabilité d'un front défensif occupé par une troupe vigilante tant que l'attaque ne peut pas réunir des moyens d'écrasement absolu du front adverse. Pendant cette attente qui peut être longue, l'attaque se cons-

titue également un front défensif et voilà la guerre cristallisée. Le désir d'éviter cette lutte insipide et ruineuse fait naturellement chercher le moyen d'en brusquer le dénouement et il semble trouvé dans le renforcement matériel des premières troupes arrivées au contact de l'ennemi.

Peut-être ne faut-il voir dans cette conception que les dernières manifestations de l'esprit offensif sous la forme à laquelle les armées passées ont dû leurs principaux succès tactiques. Il semble qu'aujourd'hui, dans la rencontre de deux armées, le succès reviendra, non pas à celle qui attaquera la première, mais au combattant qui aura su se fixer le premier dans une bonne position, d'où il prendra sous ses feux un adversaire entreprenant. Et si les difficultés d'une attaque sont insurmontables, c'est dans le ciel que se jouera la fortune de la guerre. Nous retrouverons l'offensive dans la guerre aérienne.

La manœuvre par infiltration pourra encore donner des succès de surprise à une infanterie légère et souple; mais l'infanterie lourde y sera forcément moins apte.

Quoi qu'il en soit, le fait sur lequel il convient d'insister, au risque de se répéter, est que le perfectionnement de l'armement donne un avantage de plus en plus marqué à la défensive sur l'offensive et doit augmenter la tendance des armées terrestres à la stabilisation.

Nous serions menacés de revoir dans l'avenir d'interminables luttes de tranchées si l'aviation ne venait bouleverser les idées anciennes sur la tactique encore chère à beaucoup de militaires. Nous ne pouvons ouvrir un règlement de troupes de terre sans y trouver, comme un leit-motiv, un encouragement à l'offensive, seule capable de donner des résultats positifs. Un jour viendra sans doute où l'offensive tactique à terre se traduira par des pertes stériles si elle n'a été précédée par des succès aériens.

Ces considérations nous amènent à penser que nous nous égarons en voulant forcer les aptitudes combattives de l'infanterie au moyen d'une surcharge de matériel et aux dépens de ses qualités essentielles. Il est vain, croyons-nous, de vouloir s'opposer, par des dispositions de détail, à une des

plus grandes évolutions de la tactique depuis des siècles. Notre effort serait plus judicieusement tourné vers l'adaptation de la tactique aux matériels modernes, terrestre et aérien, et aux moyens de coordonner l'action des spécialités sans les confondre. Le vieil aphorisme « à chacun son métier » est d'autant plus vrai que l'armée utilise des matériels plus divers et plus perfectionnés. Dans chaque métier, la technique a une importance croissante. L'imperfection professionnelle du personnel peut rendre illusoirs les meilleurs perfectionnements du matériel.

Le commandement doit coordonner les efforts de tous. Mais nous croyons qu'il se prépare des déceptions en prétendant échapper à la loi de la spécialisation du travail. Il s'agit aujourd'hui pour l'infanterie de la dotation d'une petite artillerie. Il est aussi question de lui donner des moyens de transport rapide, du matériel pour passages de cours d'eau, etc. Le régiment d'infanterie deviendrait une division au petit pied. Comme on le voit, nous poussons à l'extrême des idées déjà appliquées ou seulement exprimées pour montrer l'erreur de leur base commune. Il est à noter que la liste des connaissances exigées des militaires augmente pendant que le temps consacré à leur instruction diminue. C'est ainsi qu'on doit arriver fatalement à se contenter de notions superficielles sur toutes choses, grâce auxquelles tout le monde serait bon à tout et propre à rien.

Général J. ROUQUEROL.

